L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Première et Troisième Municipalités.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 25 MAI 1836.

POUR PRESIDENT:

M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT:

RD. M. JOHNSON.

Le Conseil de la première municipalité, sur la convocation de Mrs. High, Johns et Wilcox, s'est réuni hier soir. Ces messieurs avaient pour but de demander l'abrogation de la résolution présentée par M. C. de Armas, à la séance du 20 courant, qui autorisait le maire à faire l'acquisition, au nom de la première municipalité, de $50,000 d'actions de la Banque des Améliorations. Après quelques éclaircissemens donnés par Messieurs de Armas et Pitot, sur l'avantage qu'en retirerait le carré de la ville, le Conseil a maintenu la résolution telle qu'elle avait été primitivement adoptée.

Le Conseil s'est ajourné à vendredi prochain.

Plusieurs des habitans de la troisième Municipalité nous ayant demandé la traduction en français d'un certain article éditorial publié dans la partie anglaise de notre journal du 21 avril dernier, relatif à cette municipalité, nous avons cru devoir nous rendre à leur invitation, plus tard nous aurons l'occasion de soumettre quelques observations sur le projet d'établir une communication avec le lac Borgne.

Troisième Municipalité.

Les citoyens de cette municipalité peuvent-ils ou non soutenir la concurrence avec ceux du carré de la ville et de la seconde municipalité? Non: nous les abandonnerons alors à leur propre sort. Oui: nous seconderons alors avec plaisir tous les efforts qu'ils feront.

Cette municipalité est bornée par le bayou St-Jean et le bayou Bienvenu à ses deux extrémités; elle possède tous les avantages qui peuvent résulter de la navigation du Mississipi et du lac Panchartrain, et plus particulièrement de celle du lac Borgne. Ses avantages naturels sont presque triples de ceux de chacune des deux autres municipalités.

Le commerce du Mississipi se trouve également divisé entre les trois districts ou corporations de la cité; celui du lac Ponchartrain est plutôt en faveur de la troisième municipalité; enfin le commerce du lac Borgne lui appartient en totalité. Quoiqu'il en soit, le commerce de ce dernier lac peut-être considérablement augmenté par l'établissement d'un chemin de fer ou d'un canal partant de la ville, pour aller aboutir au bayou Bienvenu.

Ce sujet mérite une attention toute particulière des habitans de la 3e. municipalité. Ils doivent savoir que deux compagnies ont ci-devant demandé et obtenu le privilège de joindre ce bayou au mississipi par le moyen d'un canal. La première de ces deux compagnies celle de la navigation du lac Borgne, échoua dans son projet par manque de ressources; la dernière, (la banque des Citoyens) concéda son privilège en conséquence de la négociation faite avec MM. Hope et compagnie d'Amsterdam. Cependant le projet est exécutable et offrirait des avantages immenses à ceux qui l'entreprendraient.

Nous avons examiné une carte dressée par le major Buisson, donnant un relevé du lac Borgne et des bayous qui vont s'y jeter; et d'après les opérations d'arpentage de cet Ingénieur il paraîtrait que le bayou Bienvenu et le bayou Mazant qui en est la continuation sont navigables pour les navires du plus fort tonnage, et qu'à l'embouchure on trouve constamment 10 pieds d'eau. Ceci est sans doute un très grand avantage naturel.

Eh bien! en ouvrant un canal à travers l'habitation nommée "Versailles," l'étendue de terre à fouiller ne serait que de 20 arpens; et le coût du travail ne s'élèverait pas au delà de $200,000. Les seules dépenses additionnelles ne seraient que de faire enlever du bayou Bienvenu toutes ces obstructions qui y existent depuis la dernière guerre contre les Anglais, et de construire une écluse au fleuve: car les localités du lac n'exigent aucun travail quant au port à creuser ou aux digues à établir.

Mais s'il y avait des objections à la route dont nous avons parlé pour l'ouverture du canal, par cette raison qu'elle serait en dehors des limites incorporées de la Nouvelle-Orléans, le canal des Pêcheurs conviendrait aussi bien pour cette opération; d'autant plus, que ce canal se trouve dans la juridiction de la 3e. municipalité. Il serait facile au conseil de cette corporation d'obtenir de la législature un privilège pour ce travail.

La valeur des propriétés augmenterait de beaucoup par une amélioration de cette nature, tandis qu'en même tems et simultanément les intérêts de la dite municipalité se développeraient d'une manière sensible; la population et les richesses augmentant dans la même proportion: il serait à propos que tous les citoyens et propriétaires de la municipalité réfléchissent sérieusement sur ce sujet.

C'est un objet de bien faible importance qu'un chemin de fer soit construit du Lac Pontchartrain à la rivière de Chef-Menteur, ainsi qu'il est projeté par la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Pontchartrain; car, l'ouvrage à faire est presque impossible, si l'on considère l'état actuel de cette rivière, et si, en même temps on la compare à celui du bayou Bienvenu et à la profondeur d'eau qui se trouve à l'embouchure de ce bayou. En établissant donc la communication que nous recommandons, on s'assurera tout le commerce du Mexique, de la Havane, de la Floride et de la Mobile. Il ne peut exister aucun doute relativement aux grands avantages [illegible] le lac Borgne sur le lac Pontchartrain; on ne saurait douter non plus, que les navires ne choisissent la route de ce dernier lac à celle que leur offrent les passes presque comblées du Mississipi.

THEATRE ITALIEN.

La clotûre de ce théâtre se fait vendredi prochain par une dernière représentation, si nous sommes bien informé, de la Zelmire. La soirée est au bénéfice de M. Montressor. Après cette représentation il y en aura trois autres extraordinaires du Barbier de Séville, dans lesquelles Signor Orlandi, nouvellement arrivé de la Havane paraîtra pour la première fois sur les théâtres de la Nouvelle-Orléans dans le rôle de Bartholo. Le programme sera publié dans notre prochaine feuille.

La goëlette Fanny Buttler venant de Tampico, en 5 jours de traversée, est entrée dans notre port hier, à une heure assez avancée de la nuit. Nous n'avons pu nous procurer aucun de nos journaux. La nouvelle de la prise de Santa Anna était parvenue à Tampico, mais personne ne voulait y croire. Il y a des incrédules partout.

Nous apprenons que l'Invincible et le Brutus ont mis en mer le 23.

Détails sur les affaires du Texas.

Galveston, 1er. mai.

Le 26 mars, l'armée texienne sous les ordres du général Houston opéra sa retraite de la rive Est du Colorado, et quelques jours après établit un camp sur la riv. Ouest du Brazos, entre le fleuve et un lac, protégée par un taillis presque impénétrable, près du bac de Groce. L'armée occupa cette position pendant deux ou trois semaines, ses approches défendues par des éclaireurs chargés d'observer les mouvemens de l'ennemi. Cependant les Mexicains ayant traversé le Colorado, prirent une position qu'ils gardèrent quelques jours; n'ayant aucune nouvelle positive de la marche du gros de l'armée texienne, ils s'avancèrent alors sur San Felipe, qui avait été livrée aux flammes, feignirent de vouloir traverser le Brazos à cette hauteur et après une marche forcée de 20 ou 30 milles, qui les amena au fort Bend, réussirent à faire passer le fleuve à une partie de leurs forces avant d'avoir été découverts.

Ce mouvement ayant été annoncé au général Houston, par un exprès, il traversa immédiatement le Brazos à la tête de son armée, à l'aide d'un bateau à vapeur qu'il avait retenu à cet effet. L'armée resta sur la rive Est du fleuve une journée et demie et ayant appris que l'ennemi avait fait un mouvement sur Harrisburg, le général Houston, après quatre jours d'une marche forcée, traversa le bayou Buffalo, à 3 milles au dessous de la ville que l'ennemi avait déjà réduite en cendres. Les mexicains avaient continué leur mouvement et brûlé New-Washington; ils remontaient le San Jacinto pour traverser cette rivière au bac de Lynch, lorsque leur avant-garde à sa grande surprise, rencontra, le 19 avril, de petits détachemens de Texiens. Le lendemain, les deux armées campaient à environ un mille l'une de l'autre, les Texiens au dessus du bac de Lynch et les Mexicains au dessous. Il y eut ce même jour une très vive escarmouche entre la cavalerie texienne et un corps d'infanterie et cavalerie mexicaines, sept à huit fois plus fort en nombre. Lorsque l'action fut terminée, la plus grande partie de l'infanterie texienne était littéralement indignée contre le général, de ce qu'il ne les avait pas laissé prendre part au combat, tant était grande leur confiance et leur conviction qu'ils eussent pu écraser l'ennemi. L'armée mexicaine était alors forte d'environ 700 hommes, commandée par le général Santa Anna en personne; le lendemain matin elle reçut un renfort considérable commandé par le général Cos, à marches forcées.

La force de l'armée mexicaine, le jour de la bataille, peut être estimée de 1150 à 1500 hommes; celle des Texiens de 610 à 780. Les malades, les traînards, les garçons étaient restés en arrière, et je trouvai plusieurs de mes amis qui n'avaient d'autres effets que les habillemens qu'ils portaient: ils ne s'étaient pas même chargés d'une couverture pour s'abriter la nuit. Le 21, à 4 heures du matin, l'armée texienne sortit de son camp pour aller attaquer l'ennemi. Son artillerie se composait de 2 petites pièces de campagne en fonte, don des citoyens de Cincinnati; la cavalerie de 57 hommes bien montés; de l'infanterie, 300 hommes de troupes régulières étaient armés de fusils avec la baïonnette, et le reste de carabines et de pistolets. Les Mexicains étaient campés sur une prairie haute, leur droite appuyée sur un bois de cèdres formant rideau autour d'un petit lac qui communique avec la rivière San Jacinto. La division de Cos était placée à environ 75 toises de l'engagement du centre, se reposant après la marche forcée qu'ils avaient faite pour opérer leur jonction. L'armée texienne, profitant des ondulations du terrain, s'approcha des lignes mexicaines et se rangea en bataille, présentant un front de 150 à 200 toises, dans le milieu de la prairie. Le général Houston passa en revue ses troupes et donna l'ordre de faire feu sur l'ennemi.

Jamais soldats ne se présentèrent au combat, avec une détermination plus ferme de mourir ou de vaincre—Point de quartier à espérer d'un ennemi qui s'était montré aussi cruel que perfide. Pour sauver leur vie même, il fallait vaincre.

Les Mexicains ne tirèrent que cinq coups de canon; la pièce était déjà chargée et amorcée pour le sixième, mais l'homme qui tenait la mèche allumée fut tué par un enfant et le canon pris. C'est une fort belle pièce de campagne, du calibre de 9, en cuivre, portant pour inscription: "El Volcan", et "Violati fulmina Regis" en caractères Romains majuscules. Cette pièce fut prise et l'ennemi complètement en déroute environ dix-neuf minutes après le premier coup de canon. Le massacre dans les rangs mexicains fut effroyable. J'allai, trois jours après l'action, visiter le champ de bataille; ce spectacle était horrible. Ici des groupes de cadavres; çà et là un corps isolé; le terrain était couvert de chevaux morts, de fusils, de bayonnettes, de sabres, de tambours, de trompettes; d'armes brisées, de livres, papiers, souliers, sandales, chapeaux, débris jetés ou abandonnés par une armée en déroute, dans la plus grande confusion que l'esprit puisse imaginer et qu'il faut voir de ses yeux pour y croire.

La face des morts était aussi noire que celle d'un nègre, horriblement enflée et défigurée par leurs dernières convulsions, la langue hors de la bouche, la peau crevassée, les membres étendus et levés comme par menace; dérision de la vie, masses dégoûtantes de corruption.

Lorsque les Texiens chargèrent l'ennemi, ils firent retentir l'air des cris: Alamo! Alamo! Le courage des assaillans s'augmenta de l'espoir de venger le massacre de leurs compagnons d'armes, tandis que les Mexicains tressaillirent d'effroi en se rappelant le sort qui les attendait, s'ils tombaient au pouvoir des amis de leurs victimes. Les cris: Alamo! Travis! Crockett! Fanning! les frappèrent d'épouvante.

De toute l'aile droite de l'armée mexicaine, un seul homme échappa à la mort. Un grand nombre se jetèrent à la nage dans la San Jacinto, mais la carabine sut les y atteindre et le feu ne cessa que lorsqu'aucun objet ne parut à la surface des eaux.

L'aile gauche, commandée par le colonel Almonte, lâcha pied dans la plus grande confusion, et mit bas les armes, à environ deux milles du champ de bataille, devant un petit corps de cavalerie.

On estime la perte des Mexicains à environ 700 hommes; il y en eût environ 500 faits prisonniers, dont 200 étaient blessés assez sévèrement. Parmi les 42 officiers qui furent faits prisonniers, on compte les généraux Santa Anna et Cos, et le colonel Almonte.

Le général Santa-Anna fut pris le lendemain de l'action, à environ 10 milles dans les bois; déguisé sous les habillemens d'un simple soldat. Il ne se fit connaître que lorsqu'on l'amena devant le général Houston.

Ce général a le front élevé, mais étroit dans le bas et s'élargissant au-dessous des tempes; il a les cheveux presque noirs, des favoris assez courts et peu fournis, qui commencent à grisonner. Lorsqu'il élève les sourcils au moment de parler, son front se couvre de rides au dessus des yeux. Il a le nez mince entre les yeux, mais assez droit et gros du bout; ses yeux noirs sont grands et doux: sa bouche ne présente rien de remarquable; la lèvre inférieure avance un peu et il lui manque une dent de devant à la mâchoire supérieure. Sa contenance s'anime lorsqu'il parle, son teint est un peu jaune, et il semble appartenir plutôt à la race mauresque qu'à celle du Mexique. Il passerait partout pour un blanc, mais dans les Etats Unis on ne le prendrait pas pour un homme du pays. Sa taille est de 5 pieds 10 pouces, peut-être même davantage, et il est passablement bien proportionné. Il est âgé de 41 ans.

Le général Cos fut pris deux jours après la bataille, tremblant de peur. Lorsque je le vis pour la première fois, il s'était couché sur la terre et s'était caché dans les plis d'une mauvaise couverture, qui ne laissait apercevoir de lui que ses cheveux, d'un chatain foncé, et la main qui tenait la couverture, dont les ongles étaient remarquablement courts. Je le vis plus tard, lorsqu'il était revenu de sa frayeur première. C'est un homme d'environ 5 pieds 9 pouces, bâti pour une vie active, le front haut quoique assez étroit, le nez long, droit et bien formé, les yeux d'un noir brillant, les favoris très fournis, longs et noirs, et les moustaches rousses. Son teint est hâlé par le soleil et il porte aux oreilles de petits anneaux d'or. C'est un cousin de Santa Anna. [illegible]

Le troisième personnage pour le rang et l'influence, le colonel Almonte, est le fils naturel d'un prêtre espagnol et d'une mexicaine. C'est un bel homme, élevé en Europe, parlant parfaitement l'Anglais et qui passe pour avoir de grands talens.

Mais tous ces chefs mexicains ne paraissent que des hommes ordinaires, comparés au général Houston, dont la noble et mâle figure l'emporte de beaucoup sur leurs physionomies. Il ne faudrait cependant pas le juger maintenant, car le coup qui lui a fracassé la jambe un peu au dessus de la cheville l'a rendu pâle et souffrant.

La perte des Texiens a été en tout de 14 hommes tués, parmi lesquels on compte un fils du major Brigham, de Brazoria, jeune homme qui donnait les plus belles espérances. S***

Expédition de Tlémecen.

Après le succès de l'expédition de Mascara, M. le maréchal Clauzel pensa qu'il restait encore à porter le dernier coup à Abd-el-Kader, en marchant sur Tlémecen, dont les habitans se montraient ses partisans, et où il s'était rendu pour réunir quelques forces et tenter d'arrêter nos progrès dans le pays. M. le maréchal Clauzel résolut donc, après avoir donné du repos aux troupes, de se porter, dans le but de détruire les dernières espérances de l'émir et de secourir les braves Coulouglis, qui depuis six ans, maîtres du Méchouar, s'y maintenaient contre leurs ennemis.

La petite armée expéditionnaire fut formée en trois brigades.

La première brigade, sous les ordres du général Perregaux, se composait du 2e régiment de chasseurs, des zouaves, du bataillon d'élite, du 17e léger, et des troupes indigènes.

La deuxième brigade, sous les ordres du général d'Alanges, se composait du 1er. bataillon d'Afrique et du 66e de ligne.

Enfin, la troisième se composait du 11e. de ligne, sous les ordres du colonel de Vilmorin.

En outre, huit obusiers de montagne, quatre pièces montées, une batterie de fusées à la Congrève, un équipage de pont et quatre compagnies du génie, complétèrent l'ensemble des moyens nécessaires pour surmonter les obstacles que les Arabes ou le terrain pouvaient opposer à notre marche.

Le 8 janvier, l'armée expéditionnaire quitta les murs d'Oran vers sept heures du matin, et se dirigea sur Bridia, qui est à une distance de six lieues de cette ville, et où le bivouac fut établi dans la soirée.

La marche du 9 fut longue et pénible, à cause du mauvais temps. Pendant une halte on aperçut deux hommes qui se tenaient sur le bord du lac de Sebkha, et qui nous regardaient avec une attention inquiète, restant à portée des broussailles, comme pour y trouver un asile en cas de poursuite. Le chef d'escadron Youssouf, habitué à juger les allures des Arabes assura que ce devaient être des courriers de Tlémecen, et M. le maréchal Clauzel l'autorisa à se diriger sur eux. Après quelques difficultés les deux individus délivrèrent leurs lettres, qui venaient en effet de Mustapha-Ben-Smaï. Ce chef informait le maréchal que les tribus d'Angad étaient restées dans les environs de la ville, et qu'elles étaient disposées à agir de concert avec les Coulouglis, aussitôt que les troupes françaises seraient à portée de les appuyer. Il annonçait aussi que les Arabes paraissaient peu disposés à se prêter aux idées belliqueuses d'Ad-el-Kader, et que celui-ci avait échoué dans ses efforts pour organiser des hostilités contre nous.

Le quartier général fut établi dans la soirée du 9, sur les bords du Oued-el-Mela ou Rio-Salado.

Le 10, l'armée quitta son bivouac de bonne heure, et vint camper, à deux heures de l'après midi, à Oued Senan, qui est à quatre lieues seulement de Rio Salado. La marche de l'armée pendant la journée du 11 fut difficile: on était entré dans la montagne. Pour la première fois, depuis le départ d'Oran, on avait aperçu des Arabes en nombre. Pendant une halte aux palmiers de Sidi Bouhaied, environ 200 cavaliers parurent sur une crête, à l'est de la position où nous nous trouvions. Ils nous observèrent d'abord sans bouger, puis quelques-uns descendirent de la montagne et s'approchèrent de nous à demi portée de fusil, mais sans faire usage des armes qu'ils portaient. Comme, d'un autre côté, il avait été défendu à nos soldats de tirer les premiers, il n'y eut aucune hostilité de commise. L'armée campa, pendant la nuit du 11 au 12, à Aïn-el-Bridge, fontaine qui coule entre des ruines romaines. Le 12, elle se porta sur l'Isser, et poussa jusqu'à d'Amighierra, petite rivière qui n'est qu'à cinq lieues de Tlémecen, sans avoir rencontré plus d'ennemis que dans les marches précédentes.

Depuis les lettres que M. le maréchal Clauzel avait reçues de Mustapha Ben Smaïl, aucune nouvelle ne lui était parvenue de Tlémecen, et il désirait vivement savoir ce qui se passait dans cette ville. Sur la gauche et en avant de notre camp on apercevait des feux nombreux, qui annonçaient un rassemblement arabe. Vers trois heures du matin, M. le maréchal reçut un courrier de Mustapha, qui lui expliqua cette dernière circonstance. Abd-el-Kader, après avoir tenté vainement de gagner les Coulouglis, ne voyant plus aucun moyen de résister, s'était enfui de Tlémecen dans la nuit du 11 au 12, emmenant de gré ou de force les Hadri (Maures), parmi lesquels on compte 1,200 hommes armés. Les feux nombreux que nous apercevions étaient ceux de son camp, qu'il avait établi dans une gorge, promettant aux gens de Tlémecen qu'il retenait autour de lui, que les Français ne resteraient pas plus de deux jours dans la ville, et qu'après leur départ, chacun pourrait rentrer chez soi.

Les gens d'Angad et les Coulouglis, dès qu'ils avaient eu connaissance du départ d'Ab-el-Kader, s'étaient répandus par la ville, et avaient pillé pendant deux jours.

Le 13, M. le maréchal Clauzel quitta l'Amighierra, et se porta sur Tlémecen par la route de droite, pendant que le général Perregaux, avec El Mezari, suivait celle de gauche, ce qui le fit passer à une demi lieue du camp d'Abd-el-Kader. On apercevait alors Tlémecen très distinctement ainsi que Sidi-Boumédin et Mansourah, qui sont l'un à droite, l'autre à sa gauche. Avant de traverser la gorge d'Angidan, nous avions laissé à notre droite le village de Aïn-el-Haout (la fontaine du poisson), et celui de Abbad à gauche; c'est alors que de tous côtés les bois d'oliviers nous apparurent, ainsi que le magnifique terrain en amphithéâtre au sommet duquel s'étend la ville de Tlémecen, environnée de sa triple enceinte, de ses innombrables cimetières, adossée à une montagne dont la cime se perd dans les nuages et dans les neiges. Jamais spectacle plus imposant ne s'était offert à notre armée, qui, après avoir fait trente cinq lieues sans voir ni maisons ni arbres, se trouvait tout à coup en présence d'une ville immense, de nombreux et considérables villages, et d'une véritable forêt d'arbres de toute espèce, et principalement d'oliviers chargés de fruits d'une grosseur remarquable.

C'est dans les jardins d'Angidan que Mustapha Ben Smaïl arriva à la rencontre de M. le maréchal Clauzel, avec les principaux des Coulouglis et les cheikhs du désert d'Angad. La première entrevue eut lieu sur les bords du Sifsef, au milieu des bataillons français, qui se déroulaient autour de cette troupe de Turcs et d'Arabes venus pour nous témoigner leur reconnaissance de les avoir délivrés de leurs ennemis.

"C'est au milieu de ces braves gens mêlés à mon état-major, dit M. le maréchal Clauzel, dans son rapport du 6 février, que j'entrai une heure après dans Tlémecen, où la population juive et turque accueillit les Français par des cris de joie."

Dans l'après dîner, toute l'armée, y compris les voitures, était arrivée sans que, pendant toute cette longue [illegible] route qu'elle avait parcourue depuis sa sortie d'Oran, on eût à déplorer la perte d'un homme, sans avoir eu un seul blessé, sans même qu'un coup de fusil eût été tiré.

Aussitôt que les troupes furent arrivées à Tlémecen, et qu'elles y furent distribuées dans les différentes parties de la ville, de manière à rendre le service facile, le premier soin de M. le maréchal Clauzel fut de s'assurer de la nature et de la qualité des ressources que le pays pouvait offrir pour faire vivre l'armée. Il apprit que, dans la plupart des maisons, il existait des silos pleins de blé et d'orge, ainsi que des magasins de paille, et que des approvisionnemens de même nature se rencontraient dans les villages de Sidi Boumedin, de Zidan et de Aïn-el-Haout, situés dans un rayon d'une lieue autour de la ville. Indépendamment de ces ressources, des denrées moins importantes telles que miel, huile, olives, légumes, beurre, etc., avaient été trouvées dans beaucoup des maisons abandonnées par leurs propriétaires, de sorte que, pendant vingt cinq jours que l'armée est restée à Tlémecen, la nourriture des hommes et des chevaux n'a pas été à la charge du Trésor.

Cependant Abd-el-Kader comme on l'a dit, avait établi son camp dans la gorge de montagnes à l'est de Tlémecen, à une distance de deux lieues à peu près, et dans un petit village que l'on appelle Aouchbah. M. le maréchal Clausel résolut de frapper un coup décisif qui eût pour résultat de disperser le petit nombre d'hommes que l'émir était parvenu à rassembler à grand'peine et à force de mensonges.

Deux brigades, sous les ordres du général Perregaux partirent de Tlémecen le 15 janvier. La première se composait de l'infanterie de la première brigade, de deux obusiers de montagne, d'un tube de fusées, des Coulouglis à pied, sous les ordres de l'aga Mustapha Ben-Smaïl, et de la cavalerie des Douiers et des Smélas, commandée par El-Mezari. La deuxième brigade, dirigée par le général d'Arlanges, partant à peu près en même tems que la première et dans une direction différente, devait atteindre les troupes d'Abd-el-Kader par un mouvement convergent.

Lorsque la première brigade arriva auprès de Aouchbah, sur la rive droite du Sifsef, où l'émir était à notre arrivée elle apprit que son camp avait été levé pendant la nuit, et qu'il avait pris la direction de Mascara. Après avoir traversé la rivière, et gravi la montagne opposé par un sentier très escarpé et presqu'impraticable aux hommes à pied, elle arriva sur un plateau à l'extrémité duquel était l'infanterie d'Abd-el-Kader, cherchant à gagner les montagnes à gauche. Celle-ci avait engagé une fusillade assez vive, mais à une très grande portée, avec notre cavalerie indigène, qui, se trouvant à gauche, en était plus rapprochée. Après ce commencement de combat, l'infanterie d'Abd-el-Kader se voyant abandonnée par la cavalerie; commença à fuir dans toutes les directions, pendant que l'émir lui-même s'échappait de toute la vitesse de son cheval, accompagné d'environ deux cents cavaliers. Dès lors ce ne fut plus un combat, mais une véritable chasse.

Les fantassins de l'émir, que leurs amples vêtemens gênaient dans leur course, s'en débarrassèrent pour être plus agiles. Notre infanterie ne prit aucune part à cette affaire. Il n'y eut que les hommes les mieux montés et les plus habitués à ces chemins de montagnes presqu'impraticables, qui purent continuer leur route. Une cinquantaine de Douaïers et de Smélas, à la tête desquels étaient les commandans Jousouf et Richepanse, le lieutenant d'état-major Thomas, et le sous-lieutenant de spahis de Villiers, composaient la petite troupe qui, pendant cinq lieues, poursuivit avec acharnement Abd-el-Kader et ses soldats en déroute. En vain l'émir, remarquant le commandant Jousouf, qui le serrait de plus près, criait-il à ses gens: "Lâches, retournez-vous, et voyez: il n'y a qu'un homme derrière vous." La frayeur l'emportait sur la voix du chef, et la fuite n'était pas interrompue. Plusieurs fois le commandant Jousouf se trouva à une très petite distance de l'émir, et sans les difficultés de terrain qui l'obligèrent à ralentir sa course; il aurait infailliblement atteint. Après cinq heures de galop, les chevaux, épuisés de fatigue, furent hors d'état d'aller plus loin; il fallut, avec regret, abandonner l'espoir de s'emparer de la personne d'Abd-el-Kader. Celui-ci lorsqu'il s'aperçut qu'on avait cessé de le poursuivre, s'arrêta sur un plateau aux confins des Beni-Hamer, avec cinq ou six cavaliers qui avaient pu le suivre, et se reposa de la fatigue que lui avait causée l'ardeur de notre poursuite.

Les résultats de cette affaire furent très importans. Abd-el-Kader perdit environ 70 hommes de son infanterie, qui furent tués. Le Douaier Mohammed-Ben-Cadour, et un de nos Arabes auxiliaires, tua son porte étendard et prit son drapeau qui fut apporté à Tlémecen. Les mules qui portaient les tentes et les effets de l'émir tombèrent en notre pouvoir; ses propres soldats en avaient déjà pillé les choses les plus précieuses. Un de ses plus beaux chevaux fut pris également. En un mot, sa déroute fut complète.

Le succès appartient principalement au commandant Jousouf, qui parvint à entraîner les Douaiers et les Smélas à la poursuite d'Abd-el-Kader, tandis que ceux ci auraient préféré courir après les habitans de Tlemecen, où il y avait du butin à espérer. Le commandant, par ses paroles et par son exemple, les décida à le suivre.

Le premier objet de la mission du général Perrégaux étant rempli autant que possible, sa brigade revint sur ses pas, en se dirigeant sur les montagnes qui sont à droite et en avant de Tlémecen, afin de se rapprocher des lieux où l'on savait que les Hadri s'étaient réfugiés. Elle vint bivouaquer auprès d'un village nommé Ybdar, dont les habitans avaient été contraint par les Maures de Tlomecen à les suivre dans leur fuite. L'intention du général était de se mettre dès le lendemain à la poursuite de Ben-Nouna, kaïd de cette ville, et l'un des chefs les plus dévoués à Abd-el-Kader. Des émissaires furent d'abord envoyés aux Hardi pendant la nuit pour les engager à se détacher de la cause de l'émir, leur promettant, de la part du maréchal, sûreté et protection pour leurs personnes. Ils arrivèrent en effet le 16 au matin, en grand nombre, amenant leurs femmes et leurs enfans. Parmi eux se trouvaient plusieurs chefs de la ville, et entr'autres, Si-Hamed-Ouled-Sokkal, le plus influent après Ben-Nouna.

Pendant la nuit, on avait appris que ce dernier chef, abandonné de presque tous les Hadri, s'était enfui dans les montagnes des Beni-Smiel, et se trouvait par conséquent hors de notre atteinte. Le général Perregaux se borna donc à faire poursuivre le petit nombre de Maures qui montraient encore des dispositions hostiles. Il envoya à cet effet l'aga Mustapha-Ben-Smaïl, avec les Coulouglis et la cavalerie arabe, le chef de bataillon Lamoricière, avec quatre compagnies de zouaves et quatre compagnies d'élite des 2e. et 17e. légers, et une tube de fusées. Après avoir gravi des pentes dont l'accès semblait impossible à une troupe armée, et surtout aux mulets de l'artillerie, avoir traversé des cols où il y avait de la neige, la colonne rencontra successivement deux groupes de Hadri, qui décélèrent imprudemment leur présence par des coups de fusil. Ils perdirent quelques hommes, et prirent aussitôt la fuite, laissant plusieurs prisonniers, leurs femmes, leurs enfans, leurs bêtes de somme et leurs troupeaux.

Après cet essai malheureux de résistance, la population maure ne chercha plus à lutter contre nous. Elle se rendit à peu près toute entière, et vint à notre camp, où le général Perregaux prit les mesures les plus sévères pour qu'elle fut respectée.

Le 17, la brigade rentra à Tlémecen. La colonne des Maures, au nombre de 3,000 individus, marchait en tête, escortée par les cavaliers arabes et un bataillon français; elle était suivie par les nombreux troupeaux recueillis dans les journées du 15 et du 16.

La brigade du général d'Arlanges rentra aussi le 17; elle avait eu les mêmes fatigues et les mêmes obstacles de terrain à surmonter que la première brigade; mais, moins heureuse qu'elle, elle ne rencontra pas l'ennemi.

Les troupes restèrent dans leurs cantonnemens jusqu'au 23 janvier, époque où le colonel de Gouy, à la tête de son régiment et des compagnies du génie, partit pour faire une reconnaissance vers le confluent de la Tafna et de l'Isser, sur la route de Rachgoun.

Le 25 du même mois, le maréchal Clauzel se dirigea de ce côté, dans le but de pousser plus loin, s'il était possible, et même jusqu'à Rachgoun. Il quitta Tlémecen vers huit heures du matin, emmenant avec lui les 2e. et 3e. brigades, 2 pièces d'artillerie et 4 de montagne. Des renseignemens précis lui avaient fait connaître que Ben-Nouna avait quitté le désert, et s'était rendu chez les Outases, Kabaïles qui habitent sur la rive gauche de la Tafna, et qu'il était parvenu à organiser sur leur extrême frontière un camp qui devait se renforcer de nombreux contingens de cavaliers marocains, venus pour la djhad (guerre sainte contre les chrétiens). et de ceux que l'empereur de Maroc solde et entretient à Duchda: on apercevait d'ailleurs depuis deux jours les feux de ces rassemblemens sur les montagnes qui avoisinent le confluent de la Tafna et de l'Isser.

(A continuer).

GRANDE VENTE DE PROPRITES IMMOBILIERES.

Nous devons encore appeler l'attention du public sur une très grande vente de propriétés immobilières, qui doit avoir lieu aujourd'hui, mercredi, 25 du courant, à 11 heures, à la Bourse de l'Arcade, par Isaac L. Mc Coy, encanteur. Cette vente consiste en partie en propriétés situées sur la Nouvelle Levée et dans les rues Tchoupitoulas, Magasins, Poydras, Camp, Girod, Douane, St Charles, Bourgogne, Remparts, St. Joseph, St. Jean, St. Pierre, St. Paul, St. Jean Baptiste, St Jacques, Religieuses, Bacchus, Robin, Pacannier, St. Thomas, Gravier et du Cirque. Ces propriétés ainsi situées dans différens quartiers, ne peuvent manquer de convenir à divers acheteurs. Les conditions de la vente sont extrêmement avantageuses, et les personnes disposées à acheter, soit pour garder les propriétés, soit comme objet de spéculation, feraient bien de se décider avant le moment de la vente, et d'examiner les différentes propriétés, comme elles sont détaillées dans les petites affiches exhibées dans les divers cafés et autres lieux publics, et dans la feuille du Commercial Bulletin et du Louisiana Advertiser. Cette vente sera probablement la dernière de ce genre qui s'offrira cette saison, et conséquemment une si belle occasion de spéculer ou de faire un beau choix ne se présentera plus comme à cette vente.

Les progrès rapides en bâtisses et autres améliorations dans les divers quartiers de la ville, où se trouvent situées la plupart de ces propriétés, et l'augmentation constante et rapide de la population et des richesses de la ville, ainsi que ses ressources infinies sous le point de vue commercial, les heureux résultats que ne peut manquer de produire la loi de division de la ville, tous ces avantages bien positifs sont faits pour attirer l'attention des personnes qui ont voulu réfléchir un instant à cet égard, et leur prouver d'une manière satisfaisante que les fonds ne peuvent être mieux disposés et ne peuvent produire un plus sûr et plus fort revenu, qu'employés à l'achat de propriétés immobilières. L'expérience des 20 dernières années, et les fortunes immenses déjà réalisées par l'emploi de fonds dans ce genre d'affaires, le prouvent suffisamment; et ceux qui en ont les moyens, feraient bien de profiter de cette occasion pour faire un choix. Nous ne prendrons pour exemple que la vente récente des propriétés de feu Thomas & Harman; un seul îlet, qui en 1816 ou 1817 n'a pu coûter au delà de 10 ou 12,000 piastres, a réalisé la somme énorme de $400,000. Il se présente encore aujourd'hui d'aussi brillantes occasions; il ne faut que savoir en profiter. On peut se procurer des copies lithographiées de la plupart des plans, reliés en forme de pamphlets, au bureau de l'encanteur, No. 47. à la Bourse de l'Arcade.

AVIS AUX ENTREPRENEURS—Des propositions seront reçues par le soussigné, président du jury de police de la paroisse de Jefferson, en la maison de cour de ladite paroisse, pour la construction d'une prison qui devra être érigée au faubourg Lafayette. Pour le plan, s'adresser à F. DUGUE. juge.
19 mai—8,2ps

SEL—1500 sacs sel gros et fin, à bord le navire Arab, à vendre par
19 mai LINCOLN & GREEN.

Mairie de la Nlle. Orléans

Conseil de la première Municipalité.

Séance du 17 du Mai 1836.

Résolu qu'il soit nommé un gardien des rances et bordages servant aux ponts volants des navires et stamboats dans la Première Municipalité, lequel recevra un salaire de quatre-vingts piastres par mois.

(Signé,) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 20 mai 1836.
(Signé,) D. PRIEUR—maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr.—secrétaire.

Séance du 17 Mai 1836.

ORDONNANCE concernant le port de la Première Municipalité.

Le Conseil arrête ce qui suit:

Art. 1er. Tout l'espace s'étendant depuis le milieu de la rue du Canal jusqu'au milieu de la rue Toulouse, est et demeure réservé à l'usage des bateaux-à-vapeur; l'espace compris à partir de cette dernière ligne jusqu'au milieu de la rue Dumaine, est et demeure approprié à l'usage des goëlettes faisant les voyages de mer, des pirogues des bouchers, des caboteurs et des habitans; et tout le reste du port est et demeure réservé aux navires. Bien entendu, que les places réservées pour les bacs demeureront réservées ainsi qu'elles se trouvent maintenant. Bien entendu aussi que le capitaine de port pourra, lorsqu'il existera des espaces vacants dans les limites ci-dessus définies, en faire usage de la manière la plus avantageuse pour la Première Municipalité.

Art. 2ème. Le capitaine de port est et demeure chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

(Signé,) PAUL BERTUS—recorder.
Approuvé le 20 mai, 1836.
(Signé,) D. PRIEUR—maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr.—secrétaire.

Séance du 17 mai 1836.

ORDONNANCE fixant les devoirs, attributions et appointemens de l'Ingénieur civil de la Première Municipalité.

Le conseil arrête ce qui suit:

Art. 1er. L'ingénieur civil devra diriger et surveiller les constructions et réparations de tous les édifices publics dans lesquels la Première Municipalité est ou sera intéressée pour le tout ou en partie.

Art. 2. Lorsqu'un édifice particulier ou déjà construit ou en construction ou réparation, pêchera du côté de la solidité, par un plan défectueux ou par trop de légèreté dans les murailles, ou par toute autre cause, il sera tenu d'en faire son rapport écrit immédiatement au maire et au conseil.

Art. 3. Il devra faire son rapport au maire et au conseil toutes les fois que les corporations dans lesquelles la première municipalité a ou aura des intérêts, ne conduiraient pas leurs travaux d'une manière profitable et conforme à leurs chartes.

Art. 4. Il devra prévenir immédiatement et par écrit le maire et le conseil de tous travaux, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient faits sur les deux rives du Mississippi, depuis Carrolton jusqu'au moulin de Miller dans la partie inférieure; et donner en même temps son opinion écrite et motivée, sur l'effet que ces travaux peuvent produire relativement au courant du fleuve et à l'envasement du port.

Art. 5. Il devra donner au maire et au conseil des plans et projets de nivellement, de quais, levées, rues, trottoirs et intersections de rues, toutes les fois qu'il en sera requis, et avec les explications nécessaires.

Art. 6. Il devra faire tous autres plans et devis d'ouvrages qui lui seront demandés, et dans le délai qui lui sera assigné, sauf excuse valable.

Art 7. Il devra diriger et surveiller les constructions et réparations de quais et levées, et avertir le maire et le conseil toutes les fois qu'il sera nécessaire de réparer ceux qui existent, ou d'en construire d'autres.

Art. 8. Il devra tenir son bureau dans le lieu qui lui sera assigné et fourni par la municipalité; et tous les plans, dessins, mémoires et autres documens par lui dressés ou préparés par les ordres ou sur l'invitation du maire et du conseil, appartiendront à la Municipalité.

Art. 9. Il devra tenir un ou plusieurs livres ou seront cotés les numéros et l'objet des plans, dessins et documens comme ci-dessus; et il sera tenu de soumettre les dites archives aux comités permanens ou spéciaux de la Municipalité préposés à cet effet, toutes les fois qu'il en sera requis, sous peine de destitution, en outre des dommages desquels il serait passible envers la Municipalité, pour distraction de plans, papiers ou autres documens, s'il y avait lieu.

Art. 10. Attendu que les dits plans, dessins, papiers et autres documens seront irrévocablement la propriété de la Municipalité, il sera payé au dit ingénieur civil une somme de trois cents piastres par an, payable par quartier, pour les fournitures de son bureau.

Art. 11. Il sera permis au dit Ingénieur civil de prendre pour son usage particulier des copies de tous les documens ci-dessus désignés, et d'en faire aussi pour les personnes qui lui en demanderaient; et dans ce cas, il aura le droit d'en exiger une rétribution convenable. Bien entendu, que pour toutes les copies qui seront demandées par le maire, le conseil ou les comités, il n'aura droit à aucun salaire extra.

Art. 12. Nulle personne autre que le maire, le recorder, les aldermen, ou le voyer et le député-voyer de la Première Municipalité n'aura le droit de compulser ou examiner les livres, papiers, plans et autres archives du bureau de l'Ingénieur civil.

Art. 13. L'Ingénieur Civil de la Première Municipalité recevra pour tout salaire, non compris ses frais de bureau ci-dessus mentionnés, la somme de trois mille piastres par an, payable par quartier.

Art. 14. En considération des appointemens ci-dessus alloués, l'Ingéneur devra s'abstenir de toute entreprise ou travail quelconque pour tout individu ou corporation autre que la Première Municipalité, à moins d'ordres ou permissions à ce contraires. Bien entendu que les copies des plans ou autres documens mentionnés dans l'article onze, ne sont pas comprises dans cette prohibition. Bien entendu aussi, que le conseil se réserve en tout temps le droit de modifier ou de changer la présente ordonnance, et de prescrire au dit Ingénieur Civil tous autres devoirs que le conseil jugera convenable de lui imposer.

(Signé,) PAUL BERTUS—Recorder.
Approuvé le 20 mai 1836.
Signé, D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr.—secrétaire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Conseil de la Troisième Municipalité.

Séance du 19 Mai 1836.

Résolu qu'une somme de cent mille piastres, par le moyen de bonds payable dans trente ans et portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, payable tous les six mois, sera empruntée par cette Municipalité; et qu'à cet effet, le Maire, est autorisé à émettre des bonds sous la garantie de la dite Municipalité.

Résolu que cette somme sera prêtée dans la proportion qui sera déterminée par cette Municipalité, aux propriétaires qui ont perdu leurs maisons dans l'incendie qui vient d'avoir lieu dans le troisième district de cette Municipalité. Bien entendu que les dispositions de cette section ne seront point applicables aux personnes réputées opulentes, ou dont les propriétés ont été assurées.

Résolu que les terrains qui seront offerts pour garantie des sommes prêtées seront estimés par des estimateurs nommés par cette Municipalité, et que les plans des maisons qui devront être construites sur les dits terrains devront être déposés dans les bureaux de la dite Municipalité; que les dits terrains et maisons seront hypothéqués à cette Municipalité; et que l'intérêt et le principal des sommes prêtées par cette Municipalité seront aux conditions suivantes:

1o. Que l'hypothèque de cette Municipalité sera la première;

2o. Que l'acte hypothécaire portera jugement paré;

3o. Que la femme de l'emprunteur devra comparaître dans l'acte et s'engagera conjointement avec son mari.

4o. Que les maisons et autres édifices bâtis sur les dits terrains devront être assurés contre les risques du feu.

5o. Et enfin, que l'intérêt des sommes prêtées sera de cinq pour cent par an, payable quinze jours avant l'intérêt des bonds émis; et que le capital devra être payé par les emprunteurs une année avant celui que devra payer cette Municipalité.

Résolu qu'aussitôt que le Maire aura négocié les bonds mentionnés dans les présentes résolutions, elles seront aussitôt mises à exécution dans tout leur contenu.

Résolu que toutes les maisons ou édifices qui devront être construits en vertu des présentes résolutions, devront être couvert en ardoises ou en tuiles.

Signé, L. U. GAIENNIE,—Recorder.
Approuvé le 20 mai 1836.
Signé, D. PRIEUR—Maire.
Pour copie conforme,
THEARD Jr.—Secret.

Séance du 19 Mai 1836.

Ordonnance concernant les Officiers de la Troisième Municipalité.

Section 1ère. Il est ordonné par le Conseil de la 3me. Municipalité, que les officiers ci-après dénommés, de la dite Municipalité, devront, avant d'entrer en fonctions, prêter serment d'office entre les mains du Maire.

Section 2me. Que chacun des dits officiers fournira, pour répondre de la fidèle exécution de ses devoirs, un cautionnement qui devra être reçu par le Maire de la Nlle. Orléans, après que le dit cautionnement aura été approuvé par la majorité absolue du Conseil.

Section 3me. Que le cautionnement à fournir par les dits officiers est et demeure fixé comme suit; Savoir:

Celui du Trésorier, à la somme de dix mille piastres;
Celui du Voyer, à cinq mille piastres;
Celui de chacun des commissaires des quatre districts, à mille piastres;
Celui de l'Imprimeur, à deux mille piastres;
Celui du Collecteur des taxes sur les cabarets, cafés et maisons publiques, à deux mille piastres;
Celui du Wharfinger, à deux mille piastres;
Celui du Collecteur des taxes sur les charrettes, fiacres et autres voitures, à deux mille piastres.

Section 4me. que les pouvoirs des dits officiers ainsi que leurs devoirs seront les mêmes que ceux qui leur sont accordés et imposés par les ordonnances existantes de l'ancien Conseil de Ville de la Nlle. Orléans, jusqu'à ce qu'ils aient été changés ou modifiés par ce Conseil.

Signé, L. U. GAIENNIE, Recorder.
Approuvé le 21 mai 1836.
Signé, D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
THEARD, Jr. Secret.

Pour Manchester, Vicksburg, Natchez et ses ports intermédiaires—Le steamer bon marcheur IONE, capitaine Price, prendra son fret mardi, 24 mai, et partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la rue Conti ou à
BUCKNER, STANTON & Co.
24 mai—☞ rue Gravier.

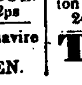
POUR BRAZORIA, [Texas.]
La goëlette paquebot régulier JULIUS, partira incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
J. REED & Co.
25 mai rue Royale No. 35

Banque et Compagnie du Gaz de la N Orls.
M. PIERRE BACOT ayant résigné la place de caissier de cette banque, M. Joseph W Hous[illegible] a été dûment élu pour le remplacer.
24 mai JAMES B MARKS, asst. caissier.

TRAITES sur France, à vendre par
10 mai A. St. GEORGES.

JOURNAL MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Chester, Watson, Philadelphia, J Reed & Co.
Brick Rufus, Barnes, Boston. L H Gale.
Brick Colvin, Andras, Richmond, R Frink.
Goël. Martha, Baker, New York, R Frink.

Arrivés.

Bateau de remorque Hudson, du Détour. avec les navires Cincinnati et Romulus.

Bateau de remorque Whale, des Passes, ayant mis en mer le navire Arkansaw, navire Globe, les bricks Julia et Magnus, et à la barre la goëlette Flash—Il a amené dans le port les navires Rob Roy, Tushany et la barque Clément—Il rapporte un navire en dehors de la barre.

Navire Cincinnati, Barstow, 19 jours de New York,
Navire Rob Roy, Drummond, en 18 jours de Norfolk, avec du foin.
Navire Tuscany, Littlefield, en 23 jours de New-York, sur lest.
Navire Romulus, Webster, de Charleston.
Barque Clement, Jones, de Portsmouth.
Goel Fanny Butler, Patterson, Tampico. Les goëlettes Ben. Bonita et Amalta, et le brick Fama, sont arrivés.
Bateau à vapeur Paragon, Speir, de Vermillionville. avec du coton, sucre et melasse.
Bateau à vapeur Pacific, Smith, de Nashville
Bateau à vapeur Louisiana, Wright. de Cincinnati.
Bateau à vapeur Revenue, Lott, Arkansas.

THEATRE D'ORLEANS.

Représentation Extraordinaire.

Quelques jeunes amateurs de cette ville guidés par cet esprit d'humanité qui les distingue, et secondés par le talent des dames artistes du Théâtre d'Orléans. donneront Jeudi, 2 juin prochain au bénéfice des Orphelins, une représentation composée de

Angelo ou le Tyran de Padoue,
Drame en 3 actes, par Victor Hugo.
Suivi de la première représentation de
SIMPLE HISTOIRE.
Comédie vaudeville en 1 acte, de MM. Scribe et de Courcy.

☞Le tableau pour la location des loges sera ouvert mardi 24 courant. S'adresser à M. Dapremont.

Théâtre St. Charles.

Aujourd'hui, mercredi, 25 mai,
Au bénéfice de M. Lathan,
Le drame de Howard Payne, de
CLARI,
ou
La jeune Fille de Milan,
Rolamo. M Decamp—Clari, Mme. Maeder.

Cette pièce sera suivie d'un grand concert, dans lequel se feront entendre Mrs. Montresor, Ravaglia. de Rosa, Sapignoli, Lathan, Cioffi et la signora Marozzi.

Le spectacle sera terminé par
DEEP, DEEP SEA.
Perseus............Mlle. Nelson.

[Dernière représentation de cette saison au bénéfice de M. Holland. trésorier.]
Samedi, 28 mai 1836.

Le bénéficiaire a l'honneur d'annoncer au public qu'il fera son début au théâtre St. Charles à cette occasion et dans le cours de la soirée il remplira
Douze rôles différens.
Le spectacle commencera par
LES CAPRICES D'UN COMEDIEN.
- Dans cette pièce sera introduite
Une scène de Ventriloquisme.
La petite comédie de
LE SECRET.
Le spectacle sera terminé par la farce burlesque de
UN JOUR APRES LA FOIRE.
☞Pour billets et loges s'adresser audit bureau.

EN débarquement du navire Salem, venant du Havre:
1 caisse mouchoirs de batiste brodés, pellerines, cols, organdies brodées en soie et de nouveau goût.
1 caisse gants de peau superfins, pour hommes et pour femmes, bretelles de gomme élastique et soie,
1 do. bas de soie, gants et mitaines, parfumerie fine et eau de Cologne,
4 do. services de porcelaine et vases pour ornemens,
2 do. chapeaux de soie de la meilleure fabrique,
1 do. bottes, 1 malle souliers pour dames,
1 do. de belles gravures, albums et productions littéraires,
1 do. fusils de chasse, pistolets de tire et de poche,
Et une balle de draps et casimirs superfins de Sédan, ayant titre au drawback, à vendre par
LEWIS ARNAUD,
25 mai—6 rue de Chartres No 86

UN jeune homme parlant anglais et français et connaissant la partie, trouverait de l'emploi dans un magasin de quincaillerie; les meilleures recommandations seront demandées—S'adresser par écrit à la poste, boite No. 275. 25 mai—3

CHEVAL A VENDRE—UN beau cheval bai, bientôt âgé de 5 ans garanti parfaitement sain et franc de tous vices. On ne le vend à cause d'aucun défauts—Aussi une selle et une bride. S'adresser au no. 57 rue Tchoupitoulas. 25 mai.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PERDU, dimanche dans l'après-midi, sur le chemin du Bayou, UN CHIEN D'ARRET anglais, brun, taché de feu, portant un collier avec le nom de son maître.
La récompense promise sera payée à quiconque le ramènera à son maître, au coin des rues St. Louis et Chartres, maison Girod. 25 mai—2

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.—Partie marronne, le 5 de ce mois, l'esclave Anne, mulatresse foncée ou griffonne, âgée d'environ 24 ans, parlant anglais et français; il lui manque quatre de ses dents de devant à la mâchoire supérieure; elle parle bas; sa taille est d'environ 5 pieds 3 pouces, elle est cuisinière et blanchisseuse, assez intelligente, baisse la tête quand on lui parle et appartenait à Mr. Blanc.
La récompense promise sera payée à quiconque l'arrêtera et $50 pour les renseignemens positifs qui amèneront la condamnation de la personne qui la retient chez elle. Toutes personnes sont averties par les présentes de ne point recevoir la dite esclave, sous peine d'être poursuivies selon la rigueur des lois. S'adresser au no. 20 rue St-Louis.
25 mai—6t-2ps

PLUMES—15 sacs plumes, de 1ère qualité, en débarquement de la galiote Helena Catharina, à vendre par HUGO C GILDEMEESTER,
25 mai 45, rue Bienville.

MUSCADES, Clous de Girofle—4 barils muscades fraiches, 2 do clous de girofle, 12 do groseilles de Zante fraiches, 2 paquets camphre raffiné, en débarquement de la galiotte Helena Catharina, à vendre par HUGO C GILDEMEESTER.
25 mai 45 rue Bienville.

BRIQUES—54,000 briques, jaunes dures, de grandes dimensions, en débarquement de la galiote Helena Catharina, d'Amsterdam, à vendre par
25 mai H C GILDEMEESTER, 45 Bienville.

AVIS—Le soussigné étant sur le point de partir pour France, prévient le public qu'il déclare ne rien devoir à la Nouvelle-Orléans.
Par. BLANCHARD, Dr. dentiste.
25 mai—3

LE soussigné vient de recevoir de France par le Salem, un grand assortiment de Chapeaux de soie, Parapluies, Shakos de cavalerie, Sabres de cavalerie, Cannes à épées, Draps amaranthe et vert, Epaulettes de maréchal des logis avec aiguillettes et coide à fourrage, Epaulettes de laine rouge, Epaulettes de sergents, &c. &c: qu'il offre à vendre en gros et en détail à son magasin rue de Chartres, No 166, entre les rues Toulouse et Jefferson.
25 mai—3 PAUL DELERY.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu que attendu que SAMUEL D. DIXON, demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des Testamens dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un Acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires;" approuvé le 10 mars 1834, Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente, de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feu Eliza Carson, épouse de Charles Ferguson Hozey, ledit ordre en date du dix-neuf décembre mil huit cent trente cinq, et décrétant la vente de certaines propriétés appartenant à la communauté qui a existé entre la dite Eliza Carson, décédée et son mari Charles Ferguson Hozey, la propriété foncière ci-après décrite a été offerte en vente publique à l'encan, pour compte de la dite communauté, le vingt trois janvier, mil huit cent trente six par John M. Bach, encanteur, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, et adjugée audit Samuel D. Dixon, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire:

Un lot de terre situé au faubourg de la Course, formant une des encoignure des rues Bacchus et Thalia; ledit lot de terre désigné sous le numéro un, dans l'îlet No 95 et ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Bacchus sur cent vingt pieds de profondeur, face à la rue Thalia, adjugé au sieur S D. Dixon, pour le prix de deux mille piastres.

Conditions de la vente: Un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou qui pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre ci-dessus décrit, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas approuvée et homologuée comme le demande ledit acquéreur.

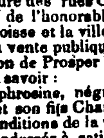

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau de ladite cour des preuves, ce 23e jour du mois de mai A. D. 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,
25 mai Rég. des Tests.

SUCCESSION MARIGNY—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des testamens. Vendredi 24 jour de juin, 1836, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Prosper Marigny, décédé, les esclaves suivans, savoir:

Euphrosine, négresse créole âgée d'environ trente ans et son fils Charles, âgé d'environ douze ans.

Conditions de la vente: Douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C DUPLESSIS,
24 mai Régister des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Félix Grima, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

TRAITES sur New York, à vendre par
12 mai☞ M. DE LIZARDI & Co.

COMMERCIAL.

Prix Courant du Coton et des Produits.

24 Mai 1836

COTON	Choix	19 à 20
	Bon 1re. qualité	18 à 18½
	Dito 2de. dito	16½ à 17
	Moyen	15 à 16½
	Ordinaire	12½ à 14
SUCRE	Nlle.-Orléans	11 à 12
	Blanc de Cube	14½ à 15
	Brud...dito	10½ à 11½
MELASSE		40 à 42
TABAC	1re qualité	7½ à 7¾
	2de. qualité	6½ à 6½
	Croisé	5½ à 5½
	Cube	26 à 00
FARINE		$6 75
PORC	Clair	24
	Mess	21½ à 22
	Prime	18 à 00
	Plat-Côté	8 à 8½
JAMBON	Fumé	12½ à 14
	Côtés	11 à 12
	Epaules	8 à 8½
	Plat-Côtés	9 à 10
BŒUF	Mess	$13
	Prime	10½ à 11
GRAISSE		12 à 14
MAIS		55 à 56
WHISKEY		30 à 32
TOILE	D'emballage	30 à 32
CORDE	D'emballage	13 à 15
PLOMB		6 à 6½

Ventes par le Shériff.

Franklin & Armfield contre Eugène Carlin.

COUR DE DISTRICT,—En vertu d'un ordre de *fieri facias* à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le Mercredi, le 25 mai prochain, à une heure de relevée,

Un certain Lot de Terre situé au faubourg Delor, fesant partie du faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet No. 8, formant encoignure aux rues Annonciation et Gaiennié, mesurant cent vingt huit pieds de face à la première rue; cent quarante pieds huit pouces face à la seconde rue, cent quatre-vingt douze pieds sur la ligne perpendiculaire à la rue Gaiennié, vingt et un pieds quatre pouces sur la ligne parallèle à cette dernière rue et cent quatre-vingt deux pieds onze pouces sur une autre ligne perpendiculaire à la dite rue Annonciation, formant un pentagone irrégulier; ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.—Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. FRED. BUISSON,
23 avril Sheriff

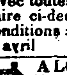
A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.
Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

IL a été conduit par la garde-ville à l'écurie de Mme. Ve. Millet, rue St. Louis et Bourbon, les chevaux suivant, savoir:
Le 21 courant, un étalon izabelle de 7 à 8 ans, pieds et front blancs, avec selle et bride en mauvais état.
Le 22, un petit cheval noir. front et 2 pieds de derrière blancs et un T à la cuisse du montoire
Le 23 ou 24, un petit cheval bai à tout crin, sans marque apparente, de 6 à 7 ans, les 4 pieds noirs.
Si les dits chevaux ne sont pas réclamés et les frais payés, ils seront vendus par M. P.A. Guillotet, conformément aux ordonnances de police, &c
25 mai—10 J. PENAS.

IL a été conduit par la garde de ville à l'écurie de M. V. Millet, rue St. Louis et Bourbon, hier soir à 8 heures, un gros cheval bai de 8 à 9 ans; une jambe de derrière blanc du côté du montoir, sans autre marque apparente, avec sel e et bride.
Si ledit cheval n'est pas réclamé et les frais qu'il a occasionnés payés, il sera vendu le 4 juin prochain par M. P A Guillotte. 20 mai J. PENAS.

AVIS.—La soussignée ayant été nommée administratrice de la succession de son époux décédé feu Joseph Paul Fabre donne avis aux créanciers de la dite succession qu'ils aient à se faire connaître, et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels ils sont fondés, à Mr. Adolphe Seghers, avocat demeurant à la paroisse Ascension.
Paroisse St. Jacques, le 19 fév. 1836.
24 mai—3 Ve. P. FABRE.

CHEVAUX EPAVES.
IL a été conduit à l'écurie de Mad. V. Millet, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourbon, les chevaux ci-dessous décrits trouvés épaves:
Un vieux cheval maigre, alzan brulé, les trois pieds blancs, sans autres marques apparentes.
Un grand cheval bay âgé de 9 ans, un pied de derrière opposé au montoir blanc.
Une mulle souris, ayant des tâches blanches sur le dos, deux marques espagnoles, une au cou et l'autre sur la cuisse du côté du montoir avec une raie de mulet.
Les propriétaires des animaux ci-dessus décrits sont priés de venir les réclamer dans les dix jours qui suivront la publication de la présente, en payant les frais qu'ils ont occasionnés; faute de quoi ils seront vendus par P. A. Guillote, conformément à la loi.
24 mai—10

DEPOT de Voitures de la Louisiane—No. 46 et 48, rue Royale: les soussignés reçoivent par tous les arrivages de New-York. de nouvelles voitures et ont en ce moment en débarquement 48 carrosses, parmi lesquels des barouches, bantlopes, bogeys; cabriolets, à deux places, do. à 1 place; landeaux; chariots légers, &c. &c. tous parfaitement finis et du meilleur style des diverses manufactures des Etats-Unis.—Les dites voitures seront vendues à des prix très modérés et à des conditions avantageuses.
24 mai—15 H. BEACH & Co.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente,
300 Barriques Vin de Bethfort; 100 do. de Bergasse.
24 mai E. TASTET & A. DELAMARE.

LETTRES de change sur Paris, à vendre par
19 mai—6 E. RAINET. 51, rue Bienville,

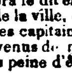
Cinquante piastres de récompense.—Parti marron, le 8 mai, un nègre nommé William Isaac, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 8 pouces environ, une cicatrice sur le sourcil gauche et aussi une vers l'extrémité du sourcil droit. Ledit esclave est dans ce pays depuis douze ans, parle anglais et français, est d'une couleur de sambo. On l'a vu travailler dans le magasin de M. Thomson, au coin des rues Notre Dame et Magasins.
La récompense promise sera payée à quiconque logera le dit esclave dans une des prisons de cet Etat ou de la ville, où le soussigné pourra le réclamer.
Les capitaines de bâtimens et bâteaux à vapeur sont prévenus de ne pas recevoir le dit esclave à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
THOMAS BOYLAN,
23 mai—6 rue ee la Victoire, No. 31

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.
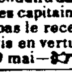
Parti marron du Bassin Carondelet, depuis le 7 de ce mois, le nègre nommé WESH, taille d'environ cinq pieds huit pouces, d'une assez forte complexion; il est d'autant plus reconnaissable que l'œil gauche lui manque, ainsi que les cheveux du côté gauche de la tête. Il a également une cicatrice à la figure, et une autre à la poitrine. Il parle le français et l'anglais et est âgé de 26 à 28 ans. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat
Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis en vertu des lois de cet Etat.
20 mai—☞ J. B. ORY.

$5 De Récompense
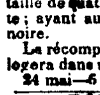
SERONT payées à quiconque logera dans la geole de cette ville la négresse nommée Caroline, âgée de 24 ans, taille d'environ 4 pieds 8 pouces.
Les personnes chez lesquels la dite esclave serait trouvée, seront poursuivies selon toute la rigueur des lois. (24 mai—3) BAZ.

25 Piastres de Récompense.
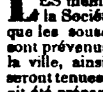
EST PARTIE maronne, dimanche soir, 22 du courant, de l'habitation du soussigné, située à environ trois milles de la ville, la griffonne nommée POLLY, âgée de trente cinq ans, taille de quatre pieds six pouces, constitution assez forte; ayant au dessous de l'œil gauche une marque noire.
La récompense sus-dite sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de l'Etat.
24 mai—6 H. ANDRY.

BOURSE DES NEGOCIANTS.
LES membres de la Chambre de Commerce, et de la Société de la Librairie Commerciale, aussi bien que les souscripteurs de la Bourse des Négociants, sont prévenus que les liasses de toutes les gazettes de la ville, ainsi que des principales villes de l'Union, seront tenues jusqu'à ce qu'un appartement convenable ait été préparé, dans les deux chambres de derrière, où on pourra les parcourir; comme aussi, pour la réception des étrangers qui peuvent être présentés par quelqu'un des membres de l'une des deux sociétés.
WILLIAM KIDD,
Gardien de la Bourse des Négociants.
☞On prépare des registres pour entrer les noms des personnes qui pourraient être introduites, les arrivages des navires, bâteaux à vapeur, et les noms de tous les visiteurs de la ville qui prendront logement dans les maisons publiques. 23 mai—3

GRENADIERS ATTENTION.
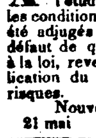
La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 29 du courant, à 6 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, équipement complet et bonne tenue. Vous êtes fortement invités à ne pas manquer, cette revue ayant lieu pour des motifs de la plus haute importance pour la compagnie.
23 mai—6 J. BOZANT, lieutenant.

AVIS.—Mr. James Bagley est invité à passer à l'étude de Wm. Y. Lewis, notaire, pour remplir les conditions de la vente de deux terrains qui lui ont été adjugés par le soussigné le 1er avril dernier; à défaut de quoi, les dits terrains seront conformément à la loi, revendus dans un délai de dix jours de la publication du présent avis, pour son compte et à ses risques.
Nouvelle-Orléans, 19 mai, 1836.
21 mai JOHN M. BACH, encanteur.

LES soussignés offrent à vendre dans leur magasin encoignure Chartres et Toulouse, les articles suivans reçus de France par les navires Salem et Cecilia. savoir:
Fruits conservés en bouteillles,
Pêches dito entières, en boîtes de ferblanc,
Abricots dito, dito,
Truffes pures en boîtes et demi boîtes,
Asperges,
Petits Pois,
Pâtés truffés assortis,
Sardines à l'huile,
Andouillettes truffés.
Tous les articles ci-dessus sont très-frais et conservés par Colin à Nantes.
23 mai—3 Vve MIOTON & Co.

AVIS—Le soussigné prévient le public qu'il ne paiera aucune des dettes que pourra contracter Anne Elizabeth St.-Pastou, son épouse.
23 mai—3 A. LAFAYE.

CHANGE sur France, à vendre par
20 av A. St. GEORGES.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. BOUNY.
IL sera vendu, vendredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, pour cause de départ,
24 Lots de Terre, situés à Carrollton, désignés par les Nos. 1 et 24, de l'îlet No. 28, borné par les rues Thirteenth Street, Collapissa, Laurel, Grove et Hamilton. Pour les dimensions, voyez le plan qui se trouve déposé à Bourse.
Conditions, au moment de la vente 25 mai—3

PAR HEWLETT & BRIGHT.
Vente de Propriétés de grande Valeur.
IL sera vendu, samedi, 28 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci-après, bien situées dans le faubourg Marigny, à la distance d'un îlet du chemin à coulisse, et environnées de propriétés habitées. Les terrains qu'on y construirait produiraient un bon intérêt savoir:
Six terrains, nos. 16, 17, 18, 19, 20 et 21, formant l'encoignure des rues Marigny et Amour, les numéros 16, 17, 18 et 19, ayant chacun 26 pieds de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur; le no. 20 a 27 pieds 3½ pouces de face à la rue d'Amour, sur 104 pieds de profondeur et face à la rue Marigny, formant l'encoignure, le no. 21 a 26 pieds sur la rue Marigny et 131 pieds de profondeur, entre les rues Grands Hommes et Amour; le tout ensemble ayant 131 pieds 3½ pouces de face à la rue Marigny.
Les banquettes sont faites en briques; les terrains sont enclos par une palissade avec une grande porte et une petite. Les maisons dans ce quartier se louent facilement et lesdits terrains sont situés dans l'un des quartiers les plus agréables de ce faubourg.
Conditions: 8, 16 et 24 mois de crédit; en billets par sommes à la convenance des vendeurs, endossés à leur satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. Carlisle Pollock, notaire public. 25 mai

PAR JOHN M. BACH.
Vins et Liqueurs.
JEUDI 26 mai, à 10 heures, il sera vendu au No. 58, Arcade de Banks, rue des Magasins—Un grand assortiment de vins, liqueurs, eau de vie, thé, &c. composé en partie de;
10 pipes eau de vie de champagne,
50 quarts Madère,
50 do. Porto,
50 barils whiskey rectifié.
Aussi—2000 caisses de vins de Porto, Madère, Sherry, Médoc, St. Julien, St. Estèphe, Léoville, de Bourgogne, du Rhin, liqueurs. &c.
Le détails seront donnés sur le catalogue de la vente. 25 mai

PAR F. DUTILLET & DELERY.
IL sera vendu Mardi 31 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett.
Un terrain situé au faubourg Washington, quartier Lombard et désigné sur le plan déposé au bureau de M Octave de Armas, par le no. 14 de l'îlet no. 17, et mesurant 20 pieds 8 pouces 2 lignes de face à la rue Barthélemy, entre les rues Bons Enfans et Amour, sur 110 pieds de profondeur.
Conditions: 6, 12, et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant Oct. de Armas, notaire public. 25 mai

Bois de Construction à l'Encan.
IL sera vendu, vendredi 27 mai, à 4 heures du soir, au moulin à scie de Walsh, au faubourg Livaudais, environ 280,000 pieds de bon cypre, de différentes dimensions, convenables pour bâtir, tels que poteaux, solives, soliveaux, membrures, et environ 80,000 pieds de planches de l'épaisseur de 1, 1¼, 1½ et 2 pouces d'épaisseur. Conditions: Pour toutes sommes au-dessous de $100 comptant; pour toutes sommes au-dessus 60 jours de crédit. 25 mai—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SAMEDI. 28 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi precis,
28 Superbes Terrains,
Situés dans le Rail-road, entre l'hôpital du Docteur Luzenburg et la maison de Mr Frederick, et au face de la propriété de Madame Kokernot.
Ces propriétés acquièrent chaque jour une grande valeur.
Conditions—1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente en l'étude de Carlisle Pollock notaire public, aux frais des acquéreurs.
20 mai

OUEST BELOXI.
Résidences d'été, face à la mer.
PAR T. MOSSY & GARIDEL.
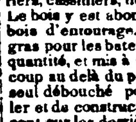
IL SERA VENDU, samedi prochain, 28 mai courant, à la Bourse Hewlett, à midi, Plusieurs morceaux de Terre divisés en 77 LOTS; mesurant chacun un arpent de face, sur une profondeur variant de 5 à 10 arpens, conformément au plan, situés entre la Passe-Christian et Beloxi, et à peu de distance ouest de ce dernier village.
Cette terre convient particulièrement pour résidences d'été; elle est élevée et couverte d'une grande variété d'arbres et arbustes, tels que, chênes verts, lauriers, cassiniers, noyers, chênes rouges, blancs et autres. Le bois y est abondant et propre à la construction pour bois d'entourage. &c. Le bois de corde et le bois gras pour les bateaux à vapeur s'y trouvent en grande quantité, et à profit, produiront à l'acquéreur beaucoup au delà du prix d'achat. Le rivage offre aussi le seul débouché possible au commerce du bois à brûler et de construction pour l'exploitation des terres qui sont sur les derrières.
Le rivage offre une vue des plus étendues sur la mer, protégé cependant au dehors par l'île au Vaisseau et l'île au Chats, et à l'Est, par l'île au Chevreuil, il est directement sur la route des bâteaux à vapeur et goëlettes qui naviguent entre la Nlle. Orléans et Passe-Christian, Beloxi, Pascagoula et la Mobile. Il y a un banc d'huîtres à peu de distance et tout le long de la côte ainsi que sur la baie, le poisson et le gibier sont en très grande abondance.—Cette partie de la côte est bien connue pour la salubrité—Il y a plusieurs moulins à scie dans le voisinage, d'où l'on peut se procurer du bois de construction. Ces terres ne sont pas divisées en lots de ville, ainsi qu'on l'a fait sur d'autres parties de la côte, les morceaux ont généralement de 5 et 10 arpens de superficie, plus ou moins, offrant de grands avantages aux acheteurs.
Le plan est exposé à la Bourse.
Conditions: Six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, not. public, aux frais des acquéreurs.
23 mai—5

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.
IL sera vendu le samedi 27 mai, à midi, à la bourse Hewlett, les terrains et bâtisses ci-après:
1o. Un lot de terre encoignure des Champs Elysées et St. Avide, d'après un plan qui sera exhibé à la Bourse.
2o. L'îlet No. 12, au faubourg Washington, divisé en terrain d'après un plan fait par L. Surgi, architecte, et qui sera exposé à la Bourse.
3o. L'îlet No. 14, même faubourg.
4o. Sept Lots, dont un forme encoignure de la rue de France et du Chemin Public.
5o. Deux lots encoignure des rues Lesseps et Moreau.
6o. Quatre lots dans l'îlet No. 6 sur la rue St. Ferdinand.
7o. Six lots dans l'îlet No. 8, même rue.
8o. Une grande portion de l'îlet face à la rue de la Victoire, avant d'arriver aux propriétés des architectes. Cette portion d'îlet sera divisée en terrains et vendue avec toutes les améliorations qu'elle comporte.
9o. Ensuite l'îlet borné par les rues de la Victoire, St. Ferdinand, du Port et par le chemin Public
10o. Plus, un lot situé dans le dit îlet et ayant face à la rue de la Victoire. Sur ce lot il y a une jolie maison, bien élevée et divisée en plusieurs appartemens pour une nombreuse famille.
11o. Egalement 4 magasins à 2 étages, en briques, bien situés. Un de ces magasins ayant arrière magasin formant l'encoignure du chemin Public et de la rue du Port. Le second, troisième et quatrième magasins ayant leurs façades sur le chemin public.
Toutes ces propriétés seront vendues conformément au plan du dit Surri qui est exposé à la Bourse.
Ces propriétés ont droit à des actions de la Banque des Citoyens, mais les personnes qui se seront rendues adjudicataires des susdites propriétés auront la faculté de les acheter.
Conditions:—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les dits billets ne seraient pas payés à leur échéance ils porteront par cause pénale un intérêt de 10 pr cent par an à dater du jour qu'ils auraient du être payés sans que pour cela les adjudicataires puissent se prévaloir de cette condition pour ne pas acquitter à leur échéance les billets qu'ils auront fournis.
Les actes de vente seront passés pardevant Amédée Ducatel, not. pub. aux frais des acquéreurs. 23 mai—6

PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu mercredi 25 mai, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues des Magasins et Notre Dame:
Six drays,
Quatre charrettes,
Quatre chevaux,
Deux mulets,
Plusieurs roues et harnais.
Egalement, il sera vendu le même jour, huit ou dix Vaches créoles de premier choix, toutes ayant leurs suivantes. 24 mai—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Dans l'affaire de Malcum McCallum.
LUNDI 30 du courant, au magasin No. 29, Vieille Levée, à 10 heures du matin, par ordre de la Cour de Paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu pour les parties dans cette affaire, lequel a été saisi dans l'affaire de G. Opdike et autres, Malcum McCallum, un débiteur en faite, il sera vendu en lots convenables aux acheteurs, tout le contenu du dit magasin, ainsi les étagères de deux magasins, les marchandises consistant en linges faits très bien assortis, chapeaux, bottes, souliers et brodequins. Le tout peut être examiné avant la vente; des catalogues seront délivrés à cet effet.
Des conditions qui sont libérales seront annoncées au moment de la vente. 24 mai

PAR P. A. GUILLOTTE & M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu jeudi 26 mai, à 4 heures du soir, à l'entrepôt de briques de M. J F Miller, à l'extrémité supérieure de la rue Apollon:
Divers outils, instrumens et appareils appartenant à la fabrication de la brique, y compris un moulin patenté pour le degré de cuisson, quatre roues, avec leur appareil, des brouettes, deux cent mille planches de trois pieds pour séchoirs, ainsi que les charrettes, chevaux et deux mules appartenant à l'établissement. Conditions: à la vente. 20 mai—6

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu vendredi, 27 du courant, à 10 heures du matin rue de la Vieille Levée, no 21, le fonds de magasin de confiseur appartenant au soussigné, consistant en liqueurs, sirops, vins étrangers, anisette, sucre et plusieurs autres articles convenables pour les grocers; aussi le bail de la maison jusques au premier novembre. Les personnes qui avant cette époque voudront traiter à l'amiable pourront s'adresser au soussigné. Conditions à la vente.
17 mai—10 A. LACOUTURE.

LE soussigné, exécuteur testamentaire de feu Mr. Antoine Delpech, dit Laverne, invite ceux qui doivent à la succession à venir s'acquitter, et ceux auxquels il est dû de lui présenter leurs titres pour être payés.
J. PINSON,
rue Grands-Hommes, No. 8, près de l'Esplanade.
23 mai—5